



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Arrêté n° 2016-0909-DDT125

signé par
Laurent WENDLING, Directeur départemental des territoires de
l'Indre

le 09 Septembre 2016

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire aux agents de la
direction départementale des territoires

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
aux agents de la direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire MEEDDM n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Laurent WENDLING en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jean-François COTE en qualité de directeur départemental des territoires adjoint de l'Indre ;

VU l'arrêté n° 2016-2202-DDT007 du 22 février 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2016 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à Monsieur Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires..

ARRÊTE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Jean-François COTE, directeur départemental des territoires adjoint, et Benoît BELLET, secrétaire général, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été donnée à Monsieur Laurent WENDLING.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme gestionnaire dans le cadre de leurs attributions et compétences normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Philippe CHOQUEUX Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE)	135 action 7
Monsieur Jean-Paul DARGON Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1 ^{er} groupe Chef du service habitat construction (SHC)	135 actions 1, 2, 3 et 4 723

Monsieur Xavier ORY Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR)	154 206
Madame Claudine MOREAU Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle SG/Chef de l'unité ressources financières et logistique	113 181 203 207 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) Etat prévisionnel et pièces de liquidation des dépenses 333

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire est supérieur à 90 000 € TTC seront soumises à l'avis du préfet, préalablement à l'engagement, à l'exception des dépenses de fournitures de bureau, de papier, de mobilier, de fournitures informatiques.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme chefs d'unités comptables dans le cadre de leurs attributions et compétences normales au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent d'un montant inférieur à 30 000 € ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service d'affectation :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Sylvain ROUET Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement SATR / adjoint au chef de service	154 206
Monsieur Nicolas TALBOT Technicien supérieur en chef du développement durable SHC / chef de l'unité Qualité de la construction	723
Madame Émilie PLISSON Attachée d'administration de l'État SATTE / chef de l'unité connaissance et prospective	135 action 7
Monsieur Michel CERES Technicien supérieur en chef du développement durable SHC / chef de l'unité ville habitat logement	135 actions 1, 2, 3 et 4
Madame Françoise BUNLON Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle SG / adjointe au chef d'unité ressources humaines	215 217
Monsieur Rocco DI LAURO Technicien supérieur principal du développement durable SG / chef du pôle logistique – unité ressources financières et logistique	333

La désignation de ces agents ne fait pas obstacle à la nomination d'un intérimaire.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Florence CARDINAULT, responsable du pôle financier, et Madame Patricia VESVRE, gestionnaire, au sein de l'unité ressources financières et logistique du SG à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les fiches de réservation de crédits ;
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 5 : Les licences Chorus budgétaire, Chorus formulaire et Chorus DT sur la fonction de valideur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ; - Patricia VESVRE.

Les licences Chorus consultation sont attribuées à :

- Philippe CORNETTE ; - Claudine MOREAU ;
- Marie-Pascale DEVILLIERS ; - Sophie RECHMUTH ;
- Edith MANDEL ; - Flore ROYNEL
- Philippe MONTAUFIER ;

Les licences Chorus formulaire, sur la fonction de saisisseur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ; - Philippe MONTAUFIER ;
- Philippe CORNETTE ; - Flore ROYNEL ;
- Edith MANDEL ; - Patricia VESVRE.

Les licences Chorus ADS, sur les fonctions de gestionnaire / responsable de recettes, sont attribuées à :

- Chantal BAROUTY ;
- Flore ROYNEL.

Les profils « instructeur local État Responsable Chorus » sur Galion, valant fonction de valideur Chorus sur le BOP 135, sont délivrés aux agents de l'unité ville habitat logement du service habitat construction:

- Claude VALLAUD

La licence Chorus RE-FX est attribuée à :

- Mireille BUTEZ

Article 6 : Les cartes d'achat sont attribuées, dans le cadre des restrictions d'utilisation prévues par les textes, à :

- Benoît BELLET ;
- Rocco DI LAURO.

Article 7 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués aux articles 2, 3 et 4 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

Article 8 : L'arrêté n° 2016-2405-DDT065 du 24 mai 2016 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaires aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

Article 9 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

